



Boulogne, le 7 Octobre 2013

Pascal Chaffard est nommé Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Performance, Finances et Régulation

Pascal Chaffard, précédemment Directeur du pôle Stratégie et Transformation, a été nommé Directeur Général Adjoint, responsable du pôle Performance, Finances et Régulation.

Pascal Chaffard intègre la FDJ en 1994. Il occupe depuis lors des postes à responsabilités dans plusieurs domaines d'activité qui lui donnent une connaissance large de l'entreprise.

Jusqu'en 2006, il évolue au sein du Contrôle de Gestion dont il prend la responsabilité en 2001. Dans le même temps, il pilote plusieurs grands projets de l'entreprise, notamment à l'occasion du passage à l'euro.

De 2006 à 2009, il dirige la Direction de l'Offre produits et joue un rôle important dans la préparation de l'ouverture à la concurrence du marché des jeux en ligne, notamment en mettant en place les partenariats stratégiques du groupe FDJ.

En 2010, il est nommé au Comité Exécutif en charge du pôle Stratégie et Transformation. En développant l'innovation et la démarche stratégique, il accompagne l'entreprise dans ses mutations, facilitant ainsi son adaptation rapide à son environnement.

Pascal Chaffard est diplômé de l'ESCP, promotion 1992.

SERVICE DE PRESSE

Patrick Germain • Anne-Sophie Sergent •

Tél. : 01 41 10 33 82 • servicedepresse@fdj.com

La Française des Jeux est la 3^e loterie mondiale avec plus de 12 milliards d'euros de mises en 2012. Elle propose à ses 26,3 millions de clients une offre de jeux de loterie et de paris sportifs grand public, ludique responsable et sécurisée. Le groupe avec ses filiales (Lotsys, LVS) s'appuie sur plus de 1 600 collaborateurs, un réseau de proximité de 34 300 points de vente et un canal multimédia qui séduit près de 1 million de joueurs. Il est présent dans le poker en ligne à travers barrierepoker.fr, filiale commune créée avec le Groupe Lucien Barrière. En 2012, La Française des Jeux a redistribué 95% de ses mises, soit 65% aux joueurs, 24% à la collectivité dont près de 2% pour le sport pour tous et la solidarité, et 5% pour les détaillants.